



**CHAMBRES  
D'AGRICULTURE**  
NOUVELLE-AQUITAINE

OBSERVATOIRE  
RÉGIONAL DE  
L'AGRICULTURE  
BIOLOGIQUE

EN NOUVELLE  
-AQUITAINE



## Analyse des installations en agriculture biologique

Réalisée dans le cadre de l'observatoire  
régional AB (ORAB) et de l'observatoire  
régional installation-transmission.

Décembre 2022

  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**eau**  
GRAND SUD-OUEST  
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

### Sommaire

1. Installations en AB avec la dotation jeune agriculteur (DJA) 2021
2. Installations en AB avec le prêt d'honneur (PH) 2021
3. Installations 2021 : enquêtes des Centres de Formalités des Entreprises (CFE)

# Installations en AB avec la dotation jeune agriculteur (DJA) entre 2016 et 2021

Source des données : réseau des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine – Observatoire régional Installation et transmission : chiffres-clés 2021

## Préambule : à savoir sur la Dotation Jeune Agriculteur (DJA)

La Dotation Jeune Agriculteur (DJA) est une aide financière, engagée par l'Etat et l'Europe en France, pour les porteurs de projet à l'installation de 40 ans et moins et possédant la « capacité agricole ». L'harmonisation régionale de la Dotation Jeune Agriculteur à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, depuis le 10 mars 2017, se concrétise par l'attribution d'une DJA modulée en fonction de critères nationaux définis régionalement :

- ▲ « Hors cadre familial » : 4 dossiers sur 10 répondent aux critères.
- ▲ « Valeur ajoutée emploi » et « Agro-écologie » : plus de 8 dossiers sur 10 à chaque modulation.

Auxquels se rajoute la quatrième modulation depuis l'arrêt des prêts bonifiés:

- ▲ « Effort de reprise et de modernisation » : 8 dossiers sur 10 en moyenne répondent à cette modulation en Nouvelle-Aquitaine.

## La DJA de base

Zones	Plaine	Défavorisée	Montagne
Montants de base	11 000 €	14 000 €	24 000 €

## Les critères de modulation

Hors cadre familial (HCF)	Valeur Ajoutée et Emploi (VAE) : Soit 1 critère emploi, soit cumuler 2 autres critères	Agro-écologie (AE) : 1 critère
<b>Définition nationale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'emploi : +0,5 ETP</li> <li>• Production sous SIQO (Signe d'identification de la qualité ou de l'origine, hors AB)</li> <li>• Adhésion CUMA ou achat de matériel neuf en copropriété</li> <li>• Vente directe</li> <li>• Atelier de transformation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Agriculture Biologique</b> (maintien ou conversion)</li> <li>• Adhésion à un GIEE</li> <li>• Certification environnementale niveaux 2 et 3</li> </ul>

## Les taux et montants de modulation

Il n'y a pas de limite dans le cumul des modulations.

Modulations	HCF	VAE	AE	Effort de reprise et de modernisation
<b>Taux</b>	20 %	25 %	15 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 100 000 € et 250 000 € : forfait de 9 000 €</li> <li>• Au-delà de 250 000 € : forfait de 13 000 €</li> </ul>

Exemple : un agriculteur éligible à la DJA, installé(e) en zone de montagne, avec un investissement de 150 000 €, répondant aux 3 autres modulations, bénéficiera d'une DJA de : 24 000 € \* (100 % + 20 % + 25 % + 15 %) + 9000 € soit **47 400 €**.

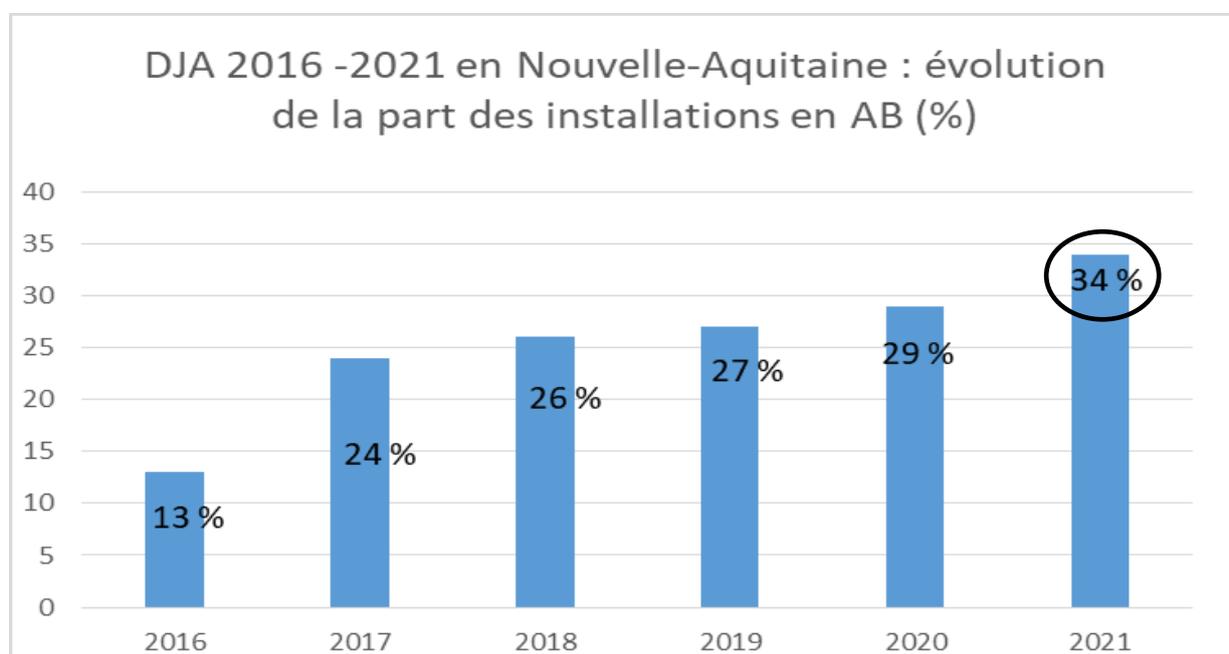
## Entre 2016 et 2021 : une croissance des installations en AB bénéficiant de la DJA

### En moyenne

Entre 2016 et 2021, le nombre moyen de DJA sur la Nouvelle-Aquitaine est de 624. Sur cette même période, en moyenne **26 %** des installations avec DJA se réalisent en AB (tout ou partie).

### Une évolution croissante

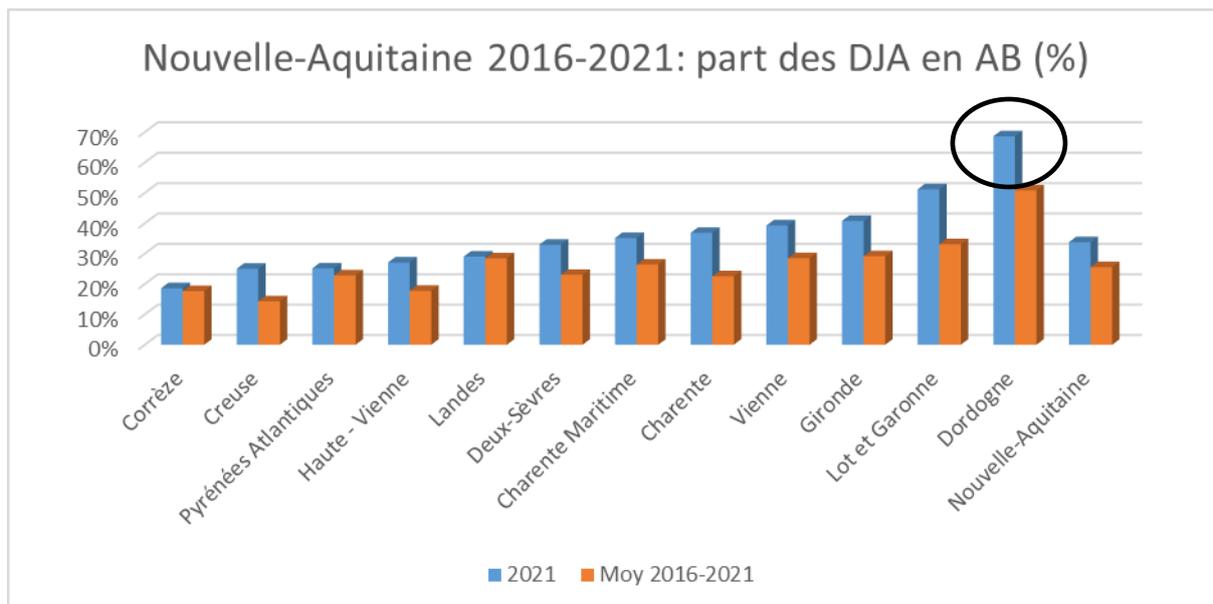
Cette moyenne masque une évolution croissante sur les quatre années : **la part des installations en AB avec DJA passe de 13,3 % en 2016 à 34 % en 2021**. Cet indicateur atteint **36,7 %** si l'on ne retient que les individus renseignés sur ce critère (8 % non renseigné).



*Evolution de la part des installations en AB avec DJA entre 2016 et 2021 en Nouvelle-Aquitaine  
N.B. En 2021, sur les 693 DJA passées en CDOA, on en dénombre 234 en AB, soit 34 %.*

### Des disparités départementales

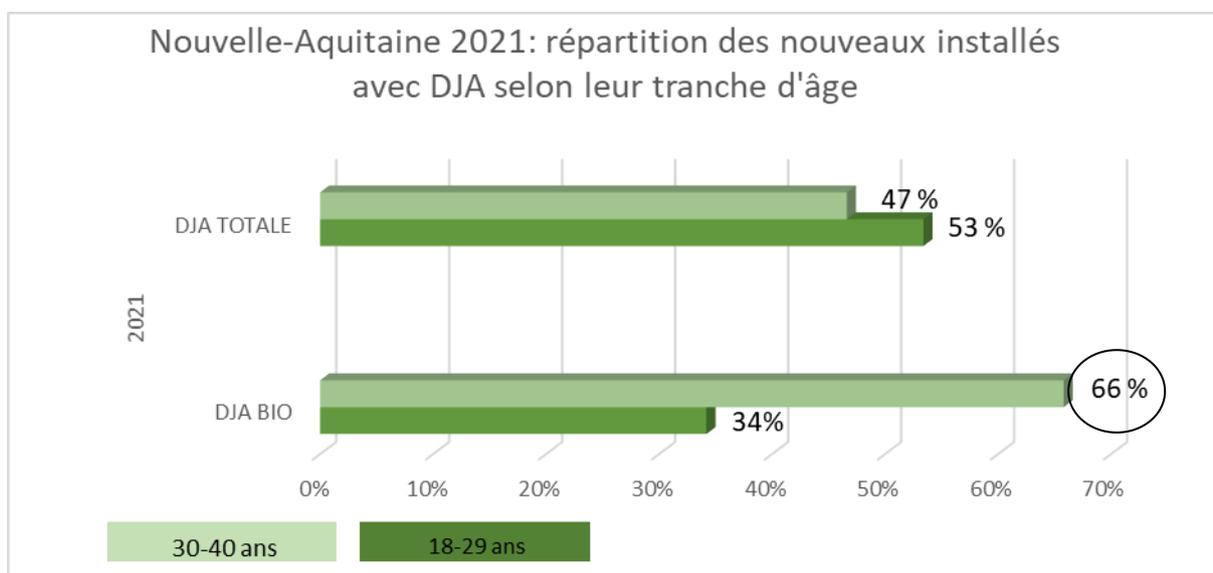
Cette moyenne régionale masque également des disparités départementales. Sur la période 2016-2021, c'est en **Dordogne** et en **Lot-et-Garonne** qu'est recensée la part la plus importante d'installations DJA en AB (respectivement **69 %** et **54 %** des DJA renseignées).



Part des installations en AB avec DJA (%) sur l'ensemble des installations DJA entre 2016 et 2021 (valeur 2021 et moyenne 2016-2021) par département en Nouvelle-Aquitaine

## En 2021, les installations en AB avec DJA se réalisent particulièrement à partir de 30 ans

Les **2/3** de ceux qui s'installent avec la DJA et en production AB ont **entre 30 et 40 ans**. Cette part est significativement plus élevée que celle observée sur l'ensemble des installations avec DJA.



Répartition des nouveaux installés avec DJA selon leur tranche d'âge en 2021 en Nouvelle-Aquitaine

La moyenne d'âge est de 32,4 ans chez les DJA Bio et de 29,4 ans sur l'ensemble des DJA en 2021 (stable par rapport à 2020).

## En 2021, 4 installations sur 10 en AB avec DJA concernent une femme

La part des femmes qui s'installent avec la DJA et en production AB est en moyenne de **40 %** en 2021.

Cette part est en progression et est plus élevée que celle observée sur l'ensemble des installations avec DJA (27 %).

L'importance de la présence des femmes s'installant en production AB s'évalue également par un autre indicateur : **51 %** des femmes qui s'installent avec la DJA sont installées en production AB (contre 31 % des hommes qui s'installent avec la DJA).

	En 2021		
	Nombre de femmes	Ensemble	% de femmes
<b>DJA TOT</b>	184	693	27 %
<b>DJA BIO</b>	94	234	<b>40 %</b>
<b>% DJA BIO</b>	<b>51 %</b>	34 %	

## En 2021, plus de 6 installations en AB avec DJA sur 10 concerne un « Hors Cadre Familial » (HCF)

La part des installations HCF avec la DJA et en production AB progresse. Elle est en moyenne de **65 %** en 2021.

Cette part est plus élevée que celle observée sur l'ensemble des installations avec DJA (41 %).

L'importance de la présence de HCF s'installant en production AB s'évalue également par un autre indicateur : **53 %** des HCF qui s'installent avec la DJA sont installées en production AB (contre 20% des installations dans le cadre familial avec la DJA s'installent en AB).

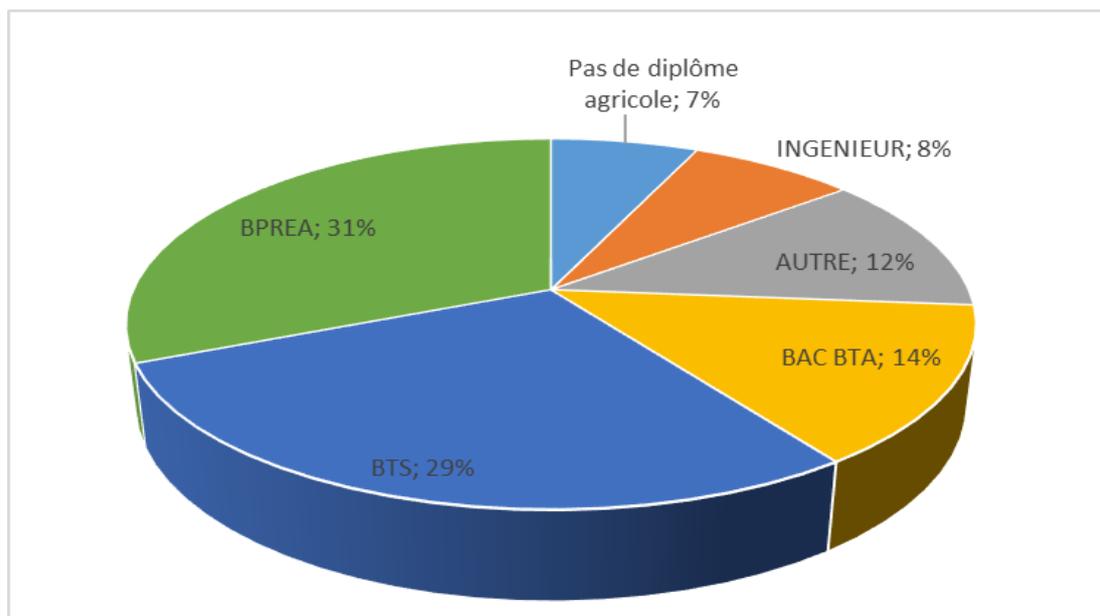
	En 2021		
	Nombre de HCF	Ensemble*	% de HCF
<b>DJA TOT</b>	285	688	41 %
<b>DJA BIO</b>	94	233	<b>65 %</b>
<b>% DJA BIO</b>	<b>53 %</b>	34 %	

**Remarque** : la moyenne d'âge des « HCF AB » est de 34 ans ; elle est plus élevée que celle observée chez les « CF AB » : 29,5 ans.

## En 2021, 31 % des installés avec DJA en AB ont un BPREA

Le BPREA est une formation permettant d'obtenir un niveau de formation agricole équivalent au BAC agricole. Il est le moyen d'obtenir, en dehors de la formation initiale et en une année, la capacité agricole nécessaire à l'obtention de la DJA.

La part des nouveaux installés avec la DJA et en production AB ayant obtenu un BPREA est de **31 %** en moyenne en 2021, en progression par rapport à 2020 (24 %).



Répartition des nouveaux installés en AB avec DJA en 2021 en fonction de la formation agricole en Nouvelle-Aquitaine

## En 2021, près de 7 installations sur 10 en AB avec DJA concernent une production végétale

Sur l'ensemble des installations avec DJA la part des installations en production végétale s'élève à 68 %.

Près d'1 fois sur 3, l'installation se réalise en maraîchage, suivi de la viticulture et des grandes cultures.

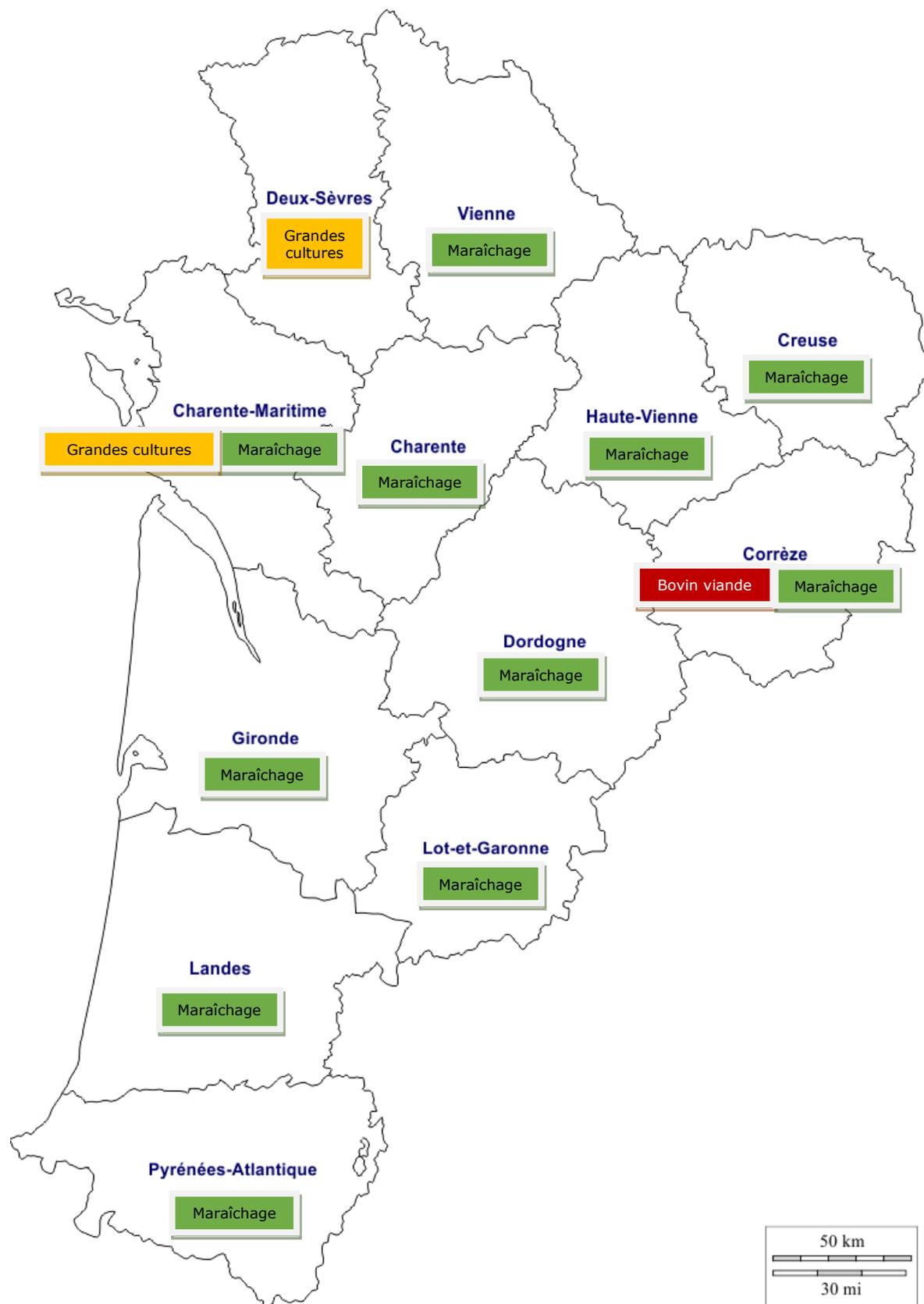
Productions animales	32 %
BOVINS VIANDE	8 %
OVINS	7 %
AVICULTURE	7 %
CAPRINS	4 %
APICULTURE	3 %
BOVINS LAIT	2 %
EQUINS	1 %

Productions végétales	68 %
MARAICHAGE	32 %
VITICULTURE	10 %
GRANDES CULTURES	9 %
ARBO	8 %
AUTRE PRODUCTION VEGETALE	4 %
PPAM	4 %

Répartition (%) des installations en AB avec DJA selon la production principale en 2021 en Nouvelle-Aquitaine

### Remarques

- 9 fois sur 10, les installations en maraîchage se réalisent en AB.
- Les installations en maraîchage AB sont présentes dans tous les départements. Elles sont dominantes dans 11 départements sur 12.
- 8 fois sur 10 les installations en maraîchage AB se réalisent par des HCF.
- Inversement, les installations en bovins viande et lait sont 3 fois sur 10 du ressort de CF.



Localisation par département des productions dominantes des installations en AB et avec la DJA en 2021. En Charente-Maritime et en Corrèze, deux productions ex-aequo



## A retenir sur les installations en AB avec DJA en 2021

Entre 2016 et 2021, en moyenne 26 % des installations se réalisent en AB.

Au-delà de la moyenne, les installations en AB bénéficiant de la DJA augmentent d'année en année : elles représentent 37 % des DJA renseignées sur cette caractéristique en 2021.

C'est en Dordogne et en Lot-et-Garonne que la part des installations en AB avec DJA est la plus importante (respectivement 69 % et 54 %).

- 2 fois sur 3 les installations en AB avec DJA se réalisent à partir de 30 ans.
  - 4 installations sur 10 en AB avec DJA concernent une femme.
  - Plus de 6 installations en AB avec DJA sur 10 concernent un HCF.
  - 31 % des installés en AB avec DJA ont obtenu BPREA.
  - 7 installations sur 10 en AB avec DJA concernent une production végétale.
  - 1 installation sur 3 en AB avec DJA est réalisée en maraîchage (présence dans tous les départements).
- 

# Installations en AB avec le prêt d'honneur (PH) en 2021

Source des données : initiative Nouvelle-Aquitaine – Observatoire régional Installation et transmission : chiffres-clés 2021

## Préambule : à savoir sur le Prêt d'Honneur (PH)

Le prêt d'honneur est un fonds régional dédié aux porteurs de projets non éligibles à la DJA (critères d'âge et de capacité agricole). Il a pour objet d'attribuer un prêt d'honneur à **0 %** d'un montant de **5 000 à 20 000 €** d'une durée de **3 à 7 ans** avec une possibilité de différé de 3 à 9 mois. Initié en Dordogne, il est depuis 2017 accessible à tous les départements de Nouvelle-Aquitaine. Dès 2018, des porteurs de projets de tout le territoire ont eu un prêt d'honneur accordé.

## En 2021, 18 % des installations bénéficiant du Prêt d'Honneur (PH) sont en AB

Entre 2020 et 2021, le nombre de Prêt d'honneur a augmenté de 30 % (de 115 à 150). Les projets en AB progressent également à hauteur de + 26 % passant de 19 à 24.

### Tout mode de production confondue :

Le montant moyen du PH accordé aux porteurs de projet en 2021 est de 19 825 € pour un montant moyen de plan de financement de 144 582 €.

### Sur les projets en AB :

Le montant moyen du prêt est de **19 005 €** avec un montant moyen de plan de financement de **146 135 €**.

	PH	PH AB	% PH AB*
<b>Charente</b>	5	1	20 %
<b>Charente-Maritime</b>	17	1	8 %
<b>Corrèze</b>	0	0	-
<b>Creuse</b>	7	0	0 %
<b>Dordogne</b>	39	4	12 %
<b>Gironde</b>	35	7	23 %
<b>Landes</b>	11	0	0 %
<b>Lot-et-Garonne</b>	14	4	33 %
<b>Pyrénées-Atlantiques</b>	7	3	43 %
<b>Deux-Sèvres</b>	4	0	0 %
<b>Vienne</b>	1	1	100 %
<b>Haute-Vienne</b>	10	3	43 %
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>150</b>	<b>24</b>	<b>18 %</b>

Répartition départementale des Prêts d'Honneur accordés en 2021 en Nouvelle-Aquitaine. Le % tient compte uniquement des renseignements sur le caractère BIO.

## Les installations avec PH en AB se réalisent 2 fois sur 3 après 40 ans

4 fois 10 ceux qui s'installent avec le PH ont entre 41 et 60 ans.

**En production AB**, cette caractéristique est beaucoup plus marquée.

	PH (%)	PH AB (%)
<b>18-29 ans</b>	24 %	13 %
<b>30-40 ans</b>	35 %	22 %
<b>41 à 60 ans</b>	42 %	<b>65 %</b>

R

Répartition des nouveaux installés avec PH selon leur tranche d'âge en 2021 en Nouvelle-Aquitaine

L'âge moyen d'installation en AB est de **41,7 ans**. L'ensemble des installations bénéficiant du PH a une répartition moins marquée, l'âge moyen est de 37,5 ans.

## 1 installation sur 4 avec PH en AB concerne une femme

En 2021, la part des femmes qui s'installent avec un PH et en production AB est de **25 %** (baisse par rapport à 2020 : 31,6 %).

Cette part est identique à celle observée sur l'ensemble des installations ayant bénéficié du prêt d'honneur, en moyenne 25,3 %.

	En 2021		
	Nombre de femmes	Ensemble	% de femmes
<b>PH</b>	38	150	<b>25,3 %</b>
<b>PH BIO</b>	6	24	<b>25,0 %</b>
<b>% PH AB</b>	16,7 %	17 %	

Répartition des nouveaux installés avec PH selon leur civilité en 2021 en Nouvelle-Aquitaine

## 9 installations sur 10 avec PH en AB sont réalisées par un « Hors Cadre Familial » (HCF)

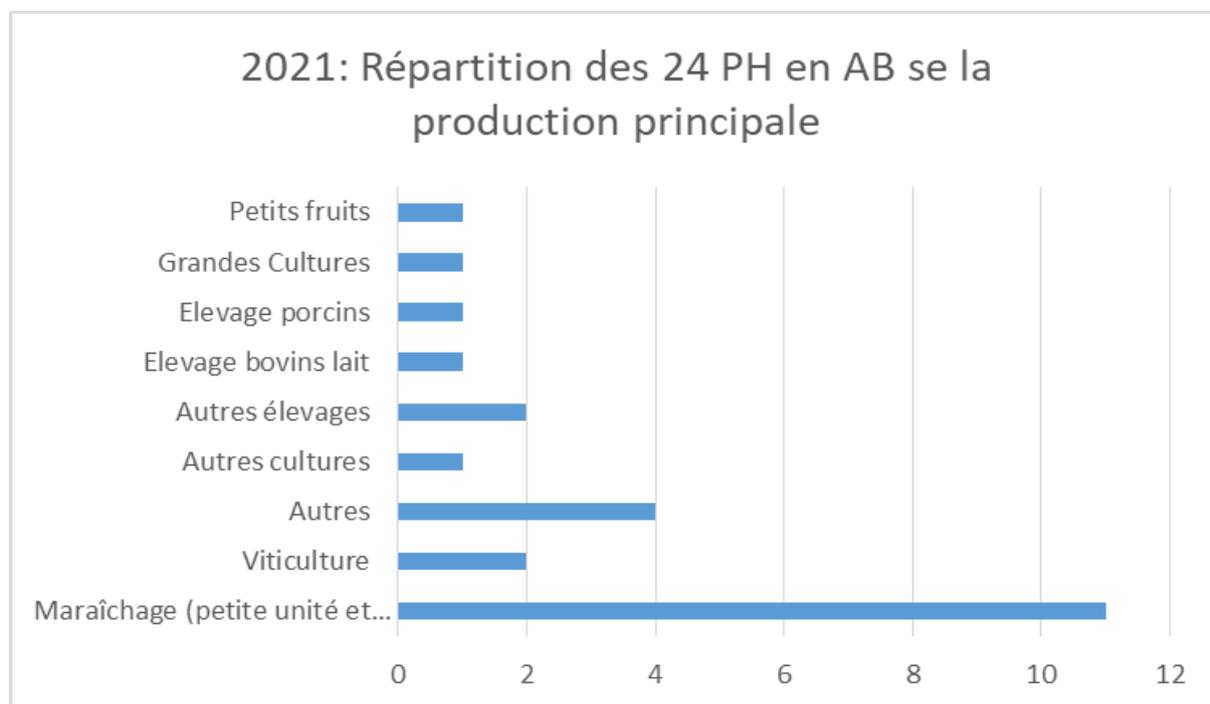
La part des installations HCF avec le PH et en production AB est de **91,3 %** en 2021. Cette part est plus marquée que celle observée sur l'ensemble des installations avec PH, en moyenne 78,5 %.

	En 2021		
	Nombre de HCF	Ensemble	% de HCF
<b>PH</b>	102	130	<b>78,5 %</b>
<b>PH BIO</b>	21	23	<b>91,3 %</b>
<b>% PH AB</b>	20,6 %	18 %	

Répartition des nouveaux installés avec PH selon le caractère « Cadre familial » en 2021 en Nouvelle-Aquitaine

## Près d'1 installation sur 2 avec PH en AB concerne la production maraîchère

Les installations en AB avec un PH se réalisent en moyenne **1 fois sur 2 en production maraîchère** (46 % soit 11 des 24 installations en AB avec PH). Cette part est plus importante que sur l'ensemble des PH (18 % soit 23 des 134 PH octroyés et renseignés sur la production en 2021). Ainsi, la moitié des installations avec PH en production maraîchère se réalise en AB.



Répartition du nombre d'installations avec PH selon la production principale et le mode de production en 2021 en Nouvelle-Aquitaine

## A retenir sur les installations en AB avec PH en 2021

En 2021, en moyenne 18 % des installations bénéficiant du PH se réalisent en AB.

- Les installations en AB avec PH se réalisent 2/3 entre 41 et 50 ans, l'âge moyen est de 41,7 ans.
- 1 installation sur 4 en AB avec PH concerne une femme.
- 9 installations sur 10 en AB avec PH concernent un HCF.
- 1 installation sur 2 en AB avec PH réalisée en production maraîchère.

# L'installation en 2021

## Enquête auprès des Centres de Formalités des Entreprises (CFE)

---

Cette analyse a été réalisée à partir des données recueillies par les Centres de Formalités des Entreprises (CFE) des départements de Nouvelle-Aquitaine à l'exception de celui de la Vienne. Les données ont été collectées à partir de questionnaires distribués directement **aux nouveaux installés** lors de leur visite au CFE, par téléphone ou par retour de courrier.

*Avertissement : le questionnaire distribué n'a pas de caractère obligatoire.*

De plus, les réponses au questionnaire reposent sur du déclaratif. On observe une hétérogénéité dans la qualité de remplissage des questionnaires, voire des incohérences entre les réponses aux différentes questions. Un travail de correction des bases de données a donc été nécessaire.

Par ailleurs, certaines questions n'ont pas été renseignées par tous les individus. Ces derniers apparaissent donc dans l'analyse dans la catégorie « Non renseignée ».

### **En 2021, 30 % des nouvelles inscriptions au CFE, hors transfert entre époux, est en production principale AB**

---

Les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine qui ont réalisé cette enquête en 2021 comptabilisent **2 358 inscriptions au CFE qui répondent aux 2 critères suivants** :

- nouveaux agriculteurs MSA (ne sont pas retenues les modifications de statut par exemple)
- et installations sans transfert entre époux.

Sont donc exclus ceux dont nous ne disposons pas de l'information sur la caractéristique « transfert entre époux » ou « Nouvel exploitant MSA ».

Sur ces **2 358 nouveaux installés (NI)**, le caractère « production principale en AB » est renseigné chez **1 612** nouveaux installés (NI).

Sur ces 1 612 NI, **30 % sont installés en production principale en AB**, soit **476** nouveaux installés.

Par rapport à 2020, il y a une augmentation du nombre recensé et de la part des installations en AB.

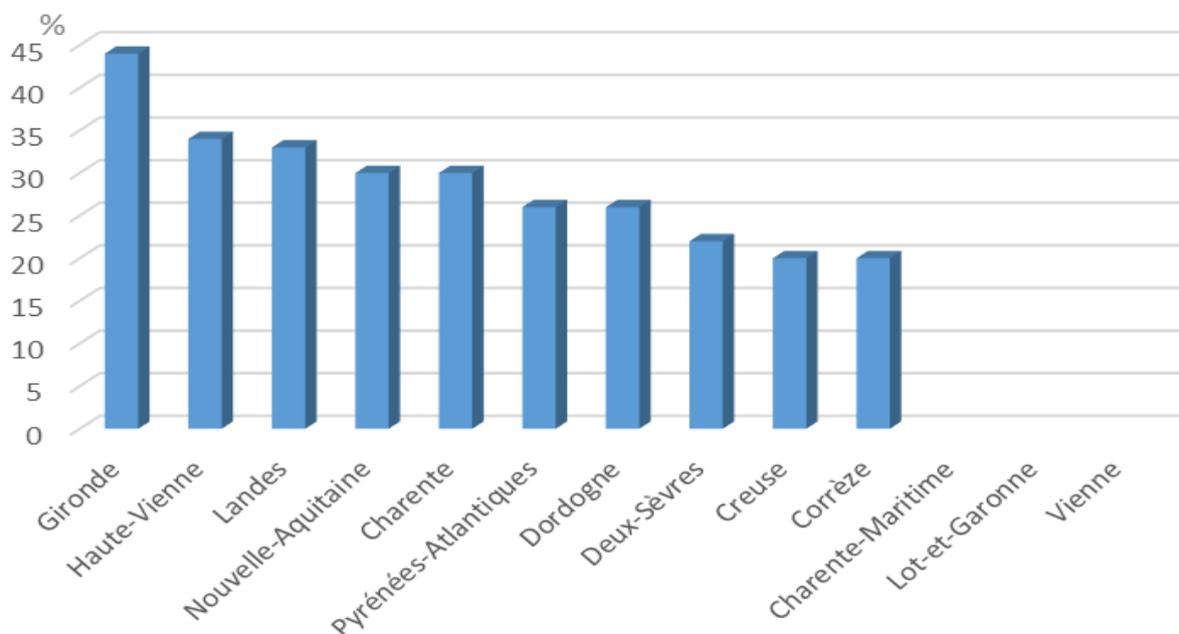
Département	Production principale en AB ?	NON	OUI	NR (Non renseigné)	% AB sur TOTAL (hors NR)
<b>Charente</b>		98	42	46	30 %
<b>Charente-Maritime*</b>			13	99	
<b>Corrèze</b>		88	22	4	20 %
<b>Creuse</b>		51	13	116	20 %
<b>Dordogne</b>		194	67		26 %
<b>Gironde</b>		100	79	111	<b>44 %</b>
<b>Landes</b>		64	31	4	<b>33 %</b>
<b>Lot-et-Garonne*</b>			4	154	
<b>Pyrénées-Atlantiques</b>		317	114	7	26 %
<b>Deux-Sèvres</b>		102	28		22 %
<b>Vienne*</b>				100	-
<b>Haute-Vienne</b>		122	63	105	<b>34 %</b>
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>		1136	<b>476</b>	746	<b>30 %</b>

\* Pour ces départements, pas de données ou pas assez de données renseignées pour réaliser une analyse.

Répartition départementale du nombre de nouvelles inscriptions en CFE, hors transfert entre époux, en fonction de la production principale en AB en 2021

En 2021, les **476** nouveaux installés dont la production principale est en AB se répartissent entre 11 départements.

Dans 3 départements, les installations en AB dépassent les **33 %** des installations (renseignées dans l'enquête sur le caractère AB) : **Gironde, Landes et Haute-Vienne**.

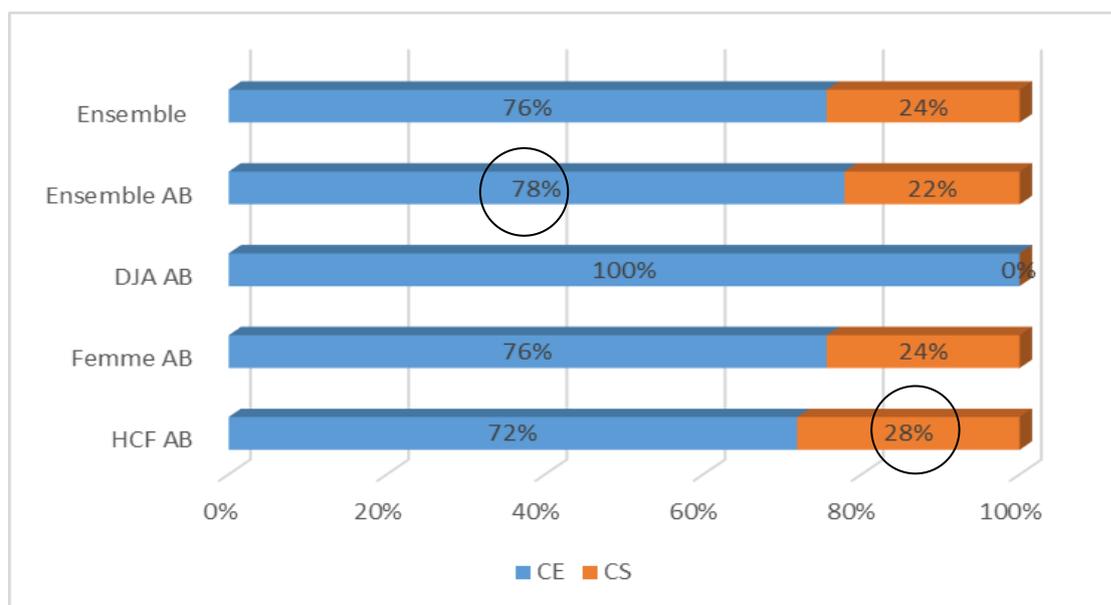


Part des nouveaux installés en AB sur l'ensemble des nouveaux installés en 2021 (CFE hors transfert entre époux)

## 8 installations sur 10 en AB concernent un « Chef d'exploitation » (CE)

En 2021, sur les **476** installations en AB renseignées sur le critère du statut, **78 %** ont le statut de chef d'exploitation (CE) et 22 % de cotisant solidaire (CS).

Les installations en AB des « hors cadre familial » (HCF) se distinguent avec une part plus importante de cotisants solidaires : **28 %**.



Répartition régionale des nouveaux installés en AB en fonction du statut (%)

78 % des installations AB en 2021 sont réalisées par des chefs d'exploitation et 22 % par des cotisants solidaires.

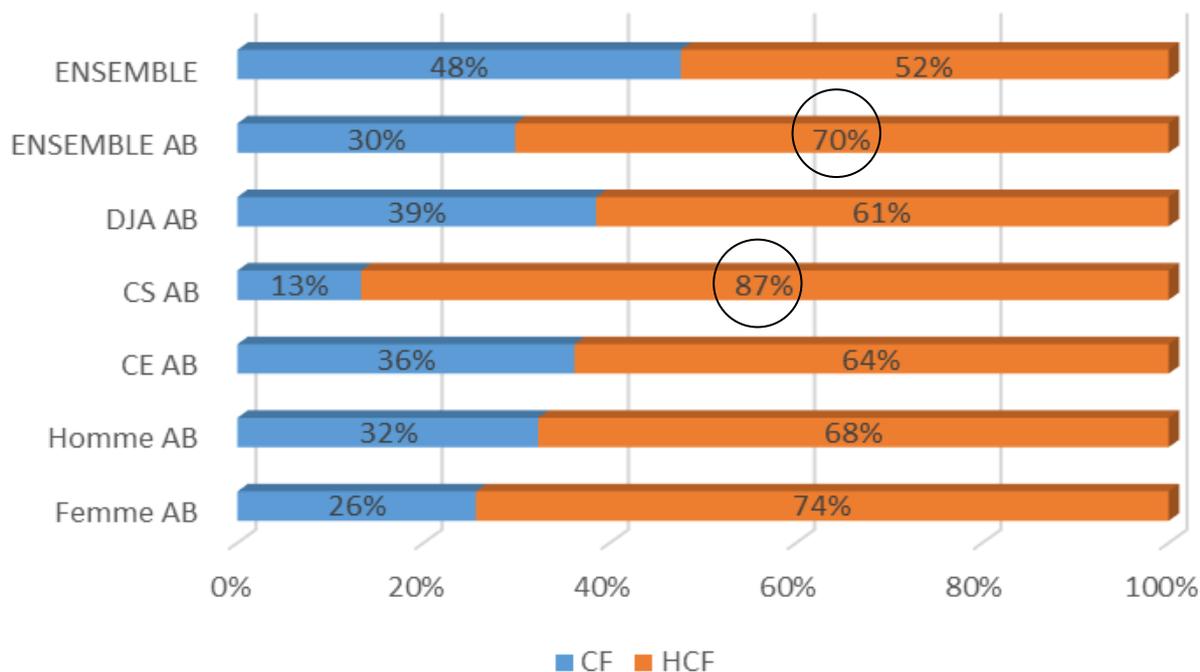
28 % des installations HCF se réalisent par des cotisants solidaires. 100 % des DJA se réalisent par des chefs d'exploitation.

## 7 installations sur 10 en AB réalisées par un « Hors Cadre Familial » (HCF)

En 2021, sur les **476** installations en AB renseignées sur le critère « hors cadre familial », **70 %** relèvent d'un Hors Cadre Familial.

Comparé à l'ensemble des installations, les installations en AB se réalisent significativement plus en HCF.

Les cotisants solidaires qui s'installent en AB sont **9 fois sur 10** des HCF.



Répartition régionale des nouveaux installés en AB en 2021 en fonction du caractère familial/hors cadre familial (%)

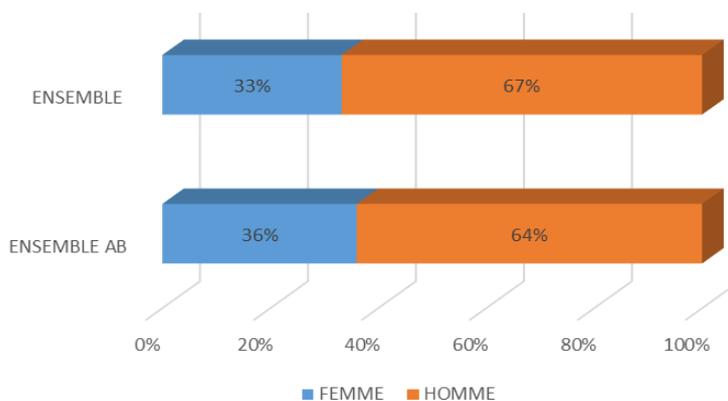
A noter : **les HCF représentent a minima ¾ des installations en AB dans 4 départements** : Landes : 87 % ; Corrèze : 86 % ; Gironde : 79 % ; Dordogne 75 %.

### 36 % des installations en AB concernent une femme

Sur l'ensemble des nouvelles installations en AB, **36 % sont des femmes**. Cette proportion est légèrement plus importante que sur la population totale (la moyenne régionale est de 33,2 % de femmes nouvellement installées en 2021).

En 2021, dans les **Pyrénées-Atlantiques, la Corrèze et les Landes, plus de 4 fois sur 10, c'est une femme qui s'installe en AB.**

En 2021, les ¾ des femmes s'installent HCF alors que les 2/3 des hommes s'installent HCF (graphique ci-contre).

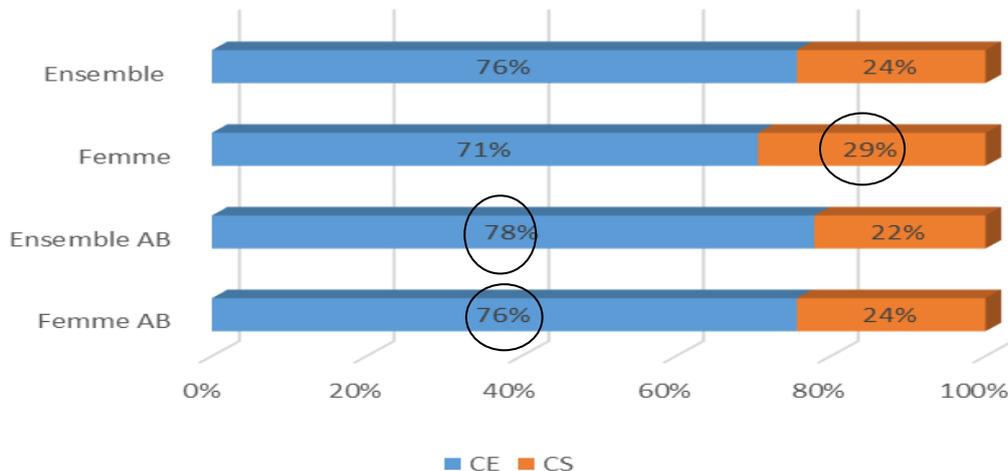


Répartition régionale 2021 de la part des nouveaux installés en AB selon le sexe : 36 % des installations AB en 2021 sont réalisées par des femmes.

**78 %** des installations AB en 2021 sont réalisées par des chefs d'exploitation.

**76 %** des femmes s'installent en AB en tant que chef d'exploitation.

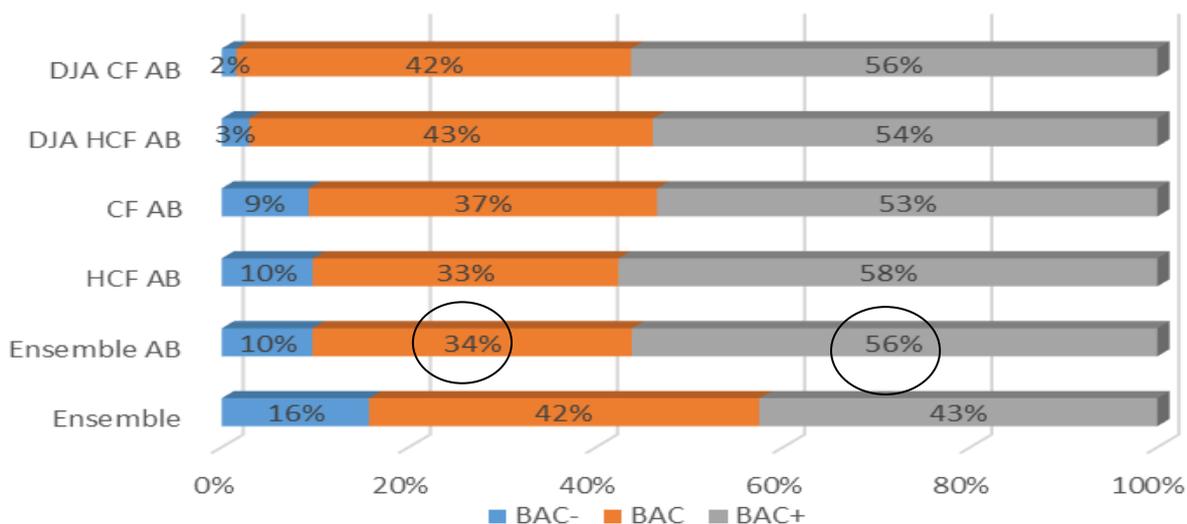
Les femmes « cotisants solidaires » sont proportionnellement plus importante lors d'une installation hors AB : 29 % des femmes s'installent en tant que CS.



Répartition régionale 2021 de la part des nouveaux installés en AB selon le sexe.

## 9 installations sur 10 en AB sont réalisées par une personne ayant au moins le niveau BAC

**90 %** des nouveaux installés en AB en 2021 ont un niveau de formation supérieur ou égal au BAC, alors que, sur l'ensemble des installations de 2021, cette part est de 85 %. Sur les deux publics, il y a une amélioration du niveau de formation par rapport à 2020.



Répartition régionale des nouveaux installés en AB, en 2021, hors transfert entre époux, selon le niveau de formation, le caractère familial (CF ou HCF) et le caractère aidé (DJA).

## **L'âge moyen des nouveaux installés en AB est de 37,4 ans**

---

Quel que soit le profil des nouveaux installés en AB, l'âge moyen est de **37,4 ans**, relativement stable par rapport à 2020 (37,9 ans).

**Selon le sexe** : l'âge moyen d'installation chez les femmes en AB est de 38,4 ans alors qu'il est de 36,9 ans chez les hommes.

**Selon le caractère familial** : l'âge moyen des installés en AB et HCF est supérieur à celui des CF, respectivement 38,7 ans et 34 ans.

La répartition globale selon les tranches d'âge montre une part importante **des moins de 41 ans en AB (72 %)**, plus marquée que sur l'ensemble des nouvelles installations (66 %). Inversement, les plus de 55 ans se retrouvent moins en AB (5 %) que sur l'ensemble des installations (9 %).

	<b>% &lt; 41 ans</b>	<b>% 41-55 ans</b>	<b>% &gt; 55 ans</b>
Ensemble	66 %	25 %	9 %
Ensemble AB	<b>72 %</b>	22 %	5 %
Femme AB	67 %	27 %	6 %
Homme AB	75 %	20 %	5 %
HCF AB	69 %	25 %	6 %
CF AB	82 %	14 %	4 %
CE AB	78 %	18 %	4 %
CS AB	57 %	35 %	8 %

## **Sur l'ensemble des nouvelles installations en AB, 36,7 % ont sollicités la DJA**

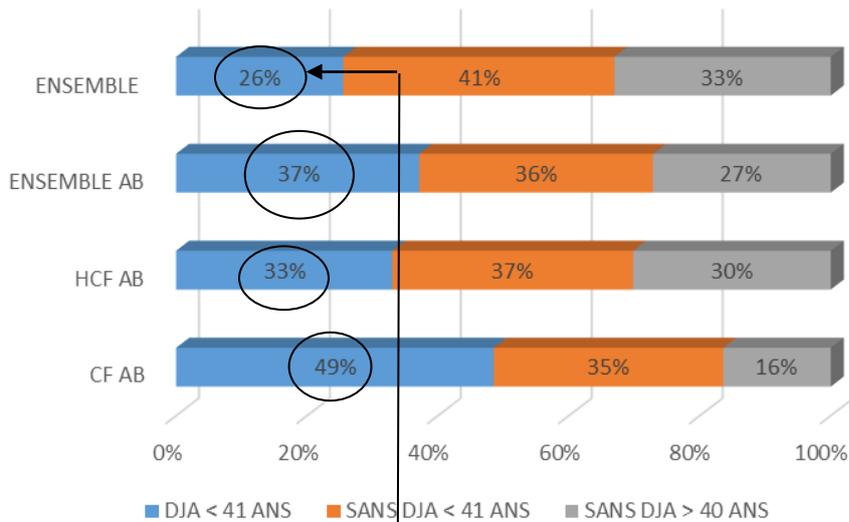
---

Sur l'ensemble des installations en AB, la part de ceux s'installant avec **DJA** recensée dans l'enquête CFE est de **36,7 %**. Elle est de **51 %** sur les installations des moins de 41 ans.

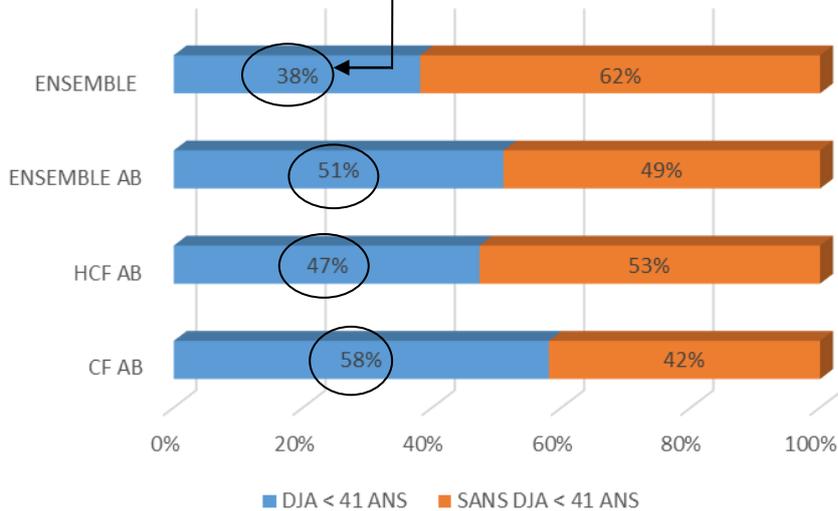
Sur la population totale, quel que soit le mode de production, la part des installations aidées est moins importante : **26 %** de l'ensemble et **38 %** des moins de 41 ans.

Globalement chez les **Hors Cadre Familial (HCF)**, **1/3** des installations en AB se réalisent avec DJA. **Chez les moins de 41 ans** : il y a presque autant d'installations aidées que non aidées : **47 %** avec DJA.

**Dans le Cadre Familial (CF)**, l'installation en AB avec DJA se fait dans **49 %** des cas et **6 fois sur 10 chez les moins de 41 ans**.



Répartition régionale des nouveaux installés en AB, en 2021, hors transfert entre époux, selon les tranches d'âge, selon le caractère familial et le caractère aidé (DJA)



Répartition régionale des nouveaux installés en AB, hors transfert entre époux, **de moins de 41 ans**, selon le caractère familial et le caractère aidé (DJA)

## **7 fois sur 10, l'activité principale en AB est en production végétale**

**71 %** des installations en AB se réalisent en production végétale, de manière stable par rapport à 2020.

**1 installation sur 3** se réalise en maraîchage et 4 fois sur 10 pour le public HCF.

	Ensemble	Dont HCF	Dont DJA
<b>Productions animales</b>	29 %	26 %	39 %
Apiculture	4 %	5 %	3 %
Bovin	8 %	5 %	15 %
Volailles	4 %	4 %	6 %
Ovins	6 %	4 %	10 %
Caprins	2 %	3 %	4 %
Equins	1 %	1 %	0 %
Autres production animales	1 %	1 %	1 %
Porcins	1 %	2 %	1 %
Apiculture	4 %	5 %	3 %

	Ensemble	Dont HCF	Dont DJA
<b>Productions végétales</b>	<b>71 %</b>	74 %	61 %
Maraîchage	<b>34 %</b>	<b>37 %</b>	35 %
Viticulture	7 %	5 %	11 %
Grandes cultures	5 %	3 %	6 %
Arboriculture	9 %	10 %	6 %
PPAM	9 %	11 %	2 %
Autres productions végétales	7 %	9 %	1 %

Total renseigné	Ensemble	HCF	DJA
	<b>476</b>	<b>317</b>	<b>179</b>

Répartition des nouveaux installés en AB selon leur production principale (%) en Nouvelle-Aquitaine en 2021

## A retenir sur les installations en 2021 Enquête auprès des (CFE)

- En 2021, 29,5 % des nouvelles inscriptions, hors transfert entre époux, est en production principale AB ; en progression par rapport à 2020 (25 %) et 2019 (20 %).
- 8 installations sur 10 en AB concernent un « Chef d'exploitation » ; en progression par rapport à 2020.
- Près de 9 installations sur 10 en AB concernent une personne ayant au moins le niveau BAC.
- 7 installations sur 10 en AB concernent un « Hors Cadre Familial » (HCF) ; stable par rapport à 2020.
- L'âge moyen des nouveaux installés en AB est de 37,4 ans ; stable par rapport à 2020.
- Sur l'ensemble des nouvelles installations en AB, 1 installation sur 4 concerne un agriculteur de moins de 41 ans avec DJA.
- Chez les moins de 41 ans, près de 4 installations sur 10 en AB sont réalisées avec la DJA. En Hors Cadre Familial, cette tendance est accentuée (47 %).
- Près de 4 installations sur 10 en AB concernent une femme. Stable par rapport à 2020.
- Les femmes sont légèrement plus nombreuses à s'installer en AB en HCF que dans le CF.
- 7 fois sur 10, l'activité principale en AB est en production végétale et 1 fois sur 3 en maraîchage.



**CHAMBRES  
D'AGRICULTURE**  
NOUVELLE-AQUITAINE

OBSERVATOIRE  
RÉGIONAL DE  
L'AGRICULTURE  
BIOLOGIQUE

EN NOUVELLE  
-AQUITAINE



**Document réalisé par la  
Chambre régionale d'agriculture  
de Nouvelle-Aquitaine.**

Dans le cadre de l'ORAB Nouvelle-Aquitaine (Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique)

Dans le cadre de l'observatoire régional installation-transmission.

*Données issues du réseau des Chambres départementales d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.*

**Décembre 2022**

  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**eau**  
GRAND SUD-OUEST  
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Crédits photos :  
Page de couverture : CDA 19  
Page 8 haut : CDA 1779  
Page 8 bas : CDA 64  
Page 11 : CDA 16  
Dernière page : CDA 24